



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Commission Nationale de la Psychiatrie

COVID 19 :

LA PSYCHIATRIE ENCORE UNE FOIS LAISSÉE POUR COMPTE

Les professionnels des hôpitaux psychiatriques français, eux aussi, en première ligne font face au COVID-19 sans protection. Cela les expose, eux et leur famille, au risque d'une probable contamination.

Les consignes d'utilisation du matériel de protection sont dictées par les gestionnaires des stocks. Il s'agit, dans un premier temps, de préserver nos très petites réserves, et ce, jusqu'au pic de l'épidémie, ce qui est honteux et criminel. Au sein des GHT, les hôpitaux psychiatriques ne sont pas approvisionnés au même titre que les autres services. Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté vient d'ailleurs d'alerter le ministère de la santé au sujet du manque criant de matériel en psychiatrie. Cette insuffisance est d'autant plus grave qu'en psychiatrie, plus qu'ailleurs, les gestes barrière et les mesures de protection sont difficiles à faire respecter.

Nous ne voulons pas de bons de commande, nous voulons des masques, du gel, des tests ; l'industrie française doit se mobiliser dans ce seul but.

Aujourd'hui, ce n'est pas de charité mais de solidarité de personnel et de matériel, même s'il est vrai que les applaudissements témoignent d'un véritable soutien.

Concernant l'accès aux lits de réanimation, il est officieusement établi que les critères psychosociaux seront des éléments de discrimination négative en cas de saturation : comment en sommes-nous arrivés là ?

Toutes les structures de psychiatrie ont été réorganisées massivement et en urgence. L'impact sur la santé de nos patients sera important et aura des répercussions lourdes dans le temps. Cet impact justifie l'attribution de moyens spécifiques à la psychiatrie qui ne doit pas être utilisée comme un réservoir de soignants, comme l'envisage le délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie. Des cellules d'écoute et de soutien à l'usage de la population et des soignants ont, d'ores et déjà, été mises en œuvre dans plusieurs départements démontrant, encore une fois, l'intérêt primordial de la psychiatrie publique.

Le président nous annonce un plan massif pour l'hôpital, une promesse que nous n'oublierons pas. A ce jour, ce dont nous sommes sûrs c'est que nous avons subi trois plans massifs de casse de l'hôpital avec les lois HPST, Santé ainsi que la loi de transformation de la fonction publique dont les décrets d'application sortent en ce moment.

Nous exigeons que les représentants du personnel soient intégrés dans les comités de suivi de crise, à la fois au niveau des établissements mais aussi au niveau régional.

Pour demain, nous exigeons, d'une part des moyens et une organisation du système de santé de la psychiatrie à la hauteur des besoins de la population, et, d'autre part, des conditions de travail décentes pour les professionnels de santé avec une réelle reconnaissance salariale.

La psychiatrie ne doit plus être le parent pauvre de notre système de santé.

Montreuil, le 2 avril 2020.

Tél : 01.55.82.87.49

E-Mail :

sg@sante.cgt.fr

Case 538

263, rue de Paris

93515 Montreuil Cedex